

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mars 2015

SANTÉ - (N° 2302)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS64

présenté par
M. Touraine, rapporteur

ARTICLE 34

I. À l'alinéa 7, après le mot :

« placés »

insérer les mots :

« en position de remplaçants dans une région »

II. En conséquence, à la fin du même alinéa, supprimer les mots :

« en position de remplaçants dans une région ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.